



SEANCE DU 14 décembre 2020

DEPARTEMENT
des Landes

Commune
de
SEIGNOSSE

L'An Deux Mille Vingt, le 14 du mois de décembre 2020, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le lundi 7 décembre 2020, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif Et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur Pierre PECASTAINGS, maire de SEIGNOSSE.

Mesdames, Carine QUINOT, Valérie CASTAING-TONNEAU, Quitterie HILDELBERT, Brigitte GLIZE, Marie-Christine GRAZIANI, Bernadette MAYLIE, Juliane VILLACAMPA, Martine BACON-CABY, Maud RIBERA, Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Messieurs, Pierre PECASTAINGS, Thomas CHARDIN, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Franck LAMBERT, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Arnaud FEITO, Eric LECERF, Frédéric DARRATS, Thierry DUROU, Rémy MULLER, Lionel CAMBLANNE, Alain BUISSON, Christophe RAILLARD

Présents : 25

Absents : 2

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Procurations : 2

Votants : 27

Absents excusés : ∅

Absents : ∅

Date d'affichage :
7 décembre 2020

Pouvoirs : Madame Léa GRANGER a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS

Madame Adeline MOINDROT a donné procuration à Monsieur Lionel CAMBLANNE

Secrétaire de séance : Martine BACON-CABY

Objet : Mise à jour du tableau de la voirie communale



VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code de la voirie routière et notamment son article L141-3 ;
VU la loi 2004-1343 en date du 19 décembre 2004 portant simplification du droit ;
VU la délibération 195-2017 du 20 juin 2017 portant classement dans la voirie communale des voiries, espaces verts et réseaux divers du lotissement « Domaine de Houtic » ;
VU la délibération 09-2020 du 18 février 2020 portant classement dans la voirie communale des voiries, espaces verts et réseaux divers du lotissement « les Jardins de la Belette » ;
VU la délibération 10-2020 du 18 février 2020 portant classement dans la voirie communale des voiries, espaces verts et réseaux divers du lotissement « Les Prés d'Etienne » ;

CONSIDERANT les voies nouvellement intégrées des lotissements suivants :

- *Domaine de Houtic : 398 m*
- *les Jardins de la Belette : 537 m*
- *Les Prés d'Etienne : 650 m*

Ayant entendu le rapport du rapporteur;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

Article 1 : de demander la mise à jour du tableau de classement de voirie publique communale en intégrant dans la voirie communale :

* Les voies nouvellement intégrées des lotissements suivants (1 585 m au total) :

- *Domaine de Houtic : 398 m*
- *les Jardins de la Belette : 537 m*
- *Les Prés d'Etienne : 650 m*

Article 2 : d'ajouter au précédent tableau de voirie communale qui présentait un linéaire de 69 489 m, le total des voies énumérées à l'article 1 soit 1 585 m, ce qui représente au total un linéaire mis à jour de 71 074 m.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tout acte et pièce s'y rapportant.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- **peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.**



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Pierre PECASTAINGS

